

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

* * * * *

Le 8 avril 2024, se sont réunis en salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat, sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le 3 avril 2024.

PRESENTS : AIME Véronique - CHOMEL Lilian - CROUZET Laurence - DESCORMES Alain
DUCOING Stéphane - FURMINIEUX Magali - LEMOINE Catherine - LERMET Thierry - LOURME
Françoise - MALSERT Eliette - POSE Guillaume- SAUREL Virginie - SÉNÉCHAL Sylvie - SIGNOVERT Jacky

ABSENTS EXCUSÉS : MONTABONNET Christophe pouvoir à LOURME Françoise

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mélissandre LOISEAU

Approbation du PV du 4 mars 2024 à l'unanimité

* * * * *

D2024 04 09 - COMPTABILITE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier d'Annonay et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2024 04 10 - COMPTABILITÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif est présenté au Conseil par Sylvie Sénéchal, adjointe aux finances.

M. le Maire s'absente lors du débat et ne prendra pas part au vote. Ce Compte fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	562 079,21 €	
	Recettes :	715 513,85 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses :	660 356,03 €	
	Recettes :	536 147,43 €	
		193 378,44 €	de résultats reportés de 2022
Le résultat de clôture est de :	153 434,64 €	d'excédent de fonctionnement	
Et de :	69 169,84 €	d'excédent d'investissement	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (le maire ne prend pas part au vote) à l'unanimité

- **APPROUVE** Le compte administratif

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2024 04 11 - COMPTABILITÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

Suite à la présentation du Compte Administratif 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter 153 434,64 € en investissement au compte 1068

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2024 04 12 - COMPTABILITÉ – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions attribuées sont versées sous réserve de réception des bilans financiers et des éléments demandés. Un tableau des différentes demandes est présenté et mis en annexe.

Une provision sur ce compte est aussi prévue pour des subventions exceptionnelles possibles qui pourraient être demandées pour aider nos associations.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** les subventions allouées aux différentes associations sous réserve de la fourniture des documents budgétaires et renseignements demandés
- **DIT** que les crédits nécessaires d'un montant de 22 000,00 € seront prévus au budget 2024 – compte 6574

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2024 04 13 - COMPTABILITÉ – ACHAT D'UN CAMION BENNE – FIN DE LEASING

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des services techniques et en raison de la vétusté du véhicule précédent, l'ancienne municipalité par délibération D2020 0313 du 9 mars 2020 approuvait l'acquisition d'un camion Maxity en crédit-bail sur 48 mois avec option d'achat.

Monsieur le Maire informe le conseil que le crédit-bail arrive à son terme et qu'il convient de se prononcer sur le rachat de ce camion pour un montant de 313,61 € h.t.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **VALIDE** l'achat définitif du camion pour un montant h.T. de 313,61€
- **DIT** que les crédits seront prévus dans le budget primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2023 04 14 – COMPTABILITÉ - VOTE DU BUDGET

M. le Maire donne la parole à Sylvie Sénéchal, adjointe aux finances, pour une présentation détaillée.

Dans la section fonctionnement, les recettes à la baisse s'expliquent par le fait que l'année précédente nous avons bénéficié d'une rentrée exceptionnelle avec la vente du fonds de commerce et la régularisation de la régie. Pour les dépenses, les coûts liés à l'inflation ont été pris en compte et il est prévu une ligne de 110 000 € pour un virement à la section investissement.

Beaucoup de projets sont planifiés cette année et comme délibéré lors du dernier conseil une ligne de crédit a été prévue dans les recettes en section investissement. Elle n'a pas vocation à être utilisée mais permettra si besoin de faire le lien avant l'attribution du remboursement de la FCTVA et des subventions. Il est à noter que sur les recettes liées aux subventions, seules celles qui sont actées ont été notifiées. Un tableau précis de ce budget a été envoyé lors de la convocation et présenté en conseil pour échanges.

La section de fonctionnement s'équilibre à	728 411,07 €	
Dont les dépenses réelles s'élèvent à	594 282,84 €	auxquels s'ajoutent
	134 128,23 €	d'opération d'ordre + virement section investissement
Et dont les recettes réelles s'élèvent à	723 509,92 €	auxquels s'ajoutent
	4 901,15 €	d'opération d'ordre

Les recettes en impôts et taxes s'élèvent à	427 691,92 €	
Les recettes en dotations et participations s'élèvent à	167 157,00 €	

La section d'investissement s'équilibre à	1 429 643,26 €	
Dont	729 381,75	Opération de patrimoine (Régularisation Centre-Bourg)
Le budget réel d'investissement est donc de	700 261,51	
Dont	69 169,84 €	d'excédent investissement
Les dépenses réelles s'élèvent à	695 360,36 €	
	4 901,15 €	d'opération d'ordre
Les recettes réelles s'élèvent à	676 133,28 €	
	24 128,23 €	d'opérations d'ordre

Les recettes en dotations et excédents de fonctionnement 2023 s'élèvent à	207 427,62 €	
Les Recettes de Subventions actées à	258 535,82 €	

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ADOpte** le budget 2024 tel qu'il est présenté

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

D2024 04 15 – BÉNÉVOLAT - CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BÉNÉVOLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS ET PETITS TRAVAUX PATRIMONIAUX

La commune a reçu, de la part d'un groupe d'habitants(es) une offre de collaboration bénévole au service public. Ces personnes possèdent des compétences et de l'expérience dans divers domaines, notamment l'entretien de chemins. Compte tenu des conditions actuelles d'organisation et de fonctionnement des services de la commune de Saint-Désirat et des moyens en personnel dont elle dispose, la collaboration bénévole de ces personnes serait grandement utile aux services.

Pour ces missions, l'ensemble des moyens matériels nécessaires à leur exécution serait mis à leur disposition et ces bénévoles seraient placés sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint aux travaux ou le conseiller délégué "chemins et patrimoine". La collaboration bénévole pourrait débuter dès 15 avril 2024.

Le contrat d'assurance de la commune garantit bien les risques liés à la collaboration bénévole de tiers aux missions des services publics communaux.

Il est, par conséquent, proposé d'accepter l'offre de collaboration du groupe de bénévoles et de formaliser cette collaboration par la conclusion d'une convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'offre de collaboration de bénévoles pour la réalisation de missions au sein du service public de Saint-Désirat ;
- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération qui précise les conditions et les modalités de la collaboration bénévole et d'autoriser M. le Maire à la signer ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration du Centre-Bourg : il est rappelé que cette inauguration est prévue le 27 avril à 11h. Le Saint D' a été retenu pour la confection du buffet, le vin a été acheté à la cave coopérative et les jus de fruits à Bruyère. Un spectacle déambulatoire est aussi prévu. Il est demandé aux conseillers d'être présents pour assurer le service. Les invitations ont été envoyées à l'ensemble des partenaires financiers, aux entreprises et à l'ancienne équipe municipale. Une information sera faite sur les différents supports dont dispose la commune pour convier l'ensemble de la population à cet évènement.

Élections européennes : les conseillers doivent assurer une permanence pour tenir le bureau des votes, un planning est préparé pour cette journée du 9 juin.

Convention ADIS : une convention avec ADIS a été mise en place l'entretien des espaces verts pour les HLM rue de la poste. Celle-ci n'a pas été revue depuis 2003. Son montant est de 90 €/an pour 3/4 passages/an. Il est demandé aux conseillers s'ils pensent qu'il est bien de la revoir à la hausse, sachant que celle-ci sera répercutée aux locataires. Après discussion, il est décidé de revoir la convention avec un montant de 110 €/an. Elle sera préparée pour le prochain conseil.

Téléphonie - Zones blanches : la commune a répondu au programme New Deal porté par l'État pour résoudre les zones blanches existantes sur la commune. Après sollicitation des membres du conseil, 3 ont été identifiées : rue de la Poste, rue du Moulin et aux Margirands. Pour y remédier, l'installation d'un pylône de 24 à 30 m de haut serait nécessaire. Un terrain communal serait préférable mais un terrain privé peut être possible.

Il est à noter, que dans le cadre de ce programme il n'en coûtera rien à la commune, et qu'une redevance pour le propriétaire du terrain sera versée (entre 1500 et 2000 €/an). Et que si l'on ne trouve pas de solution, il est possible qu'un opérateur intervienne dans le futur et impose un projet pour lequel on n'aura pas la maîtrise. M. le Maire rappelle que dans tous les cas, ce dossier doit être étudié dans l'intérêt général. Mais quel est-il ? L'installation d'un pylône de 24/30 m ? L'accès à la téléphonie pour tout à chacun dans le village ? Après discussion, le conseil est partagé, mais décide cependant d'étudier 3 sites : 2 communaux et un privé.

Points travaux : Parc des Cerisiers, le cabinet qui nous accompagne a revu à la marge le projet suite à la réunion de fin d'année et aux échanges avec Jérôme. Il est présenté aux conseillers. Un RdV pour finaliser et passer à l'opérationnel est prévu lundi 29 avril. Sécurisation place : l'entreprise en charge de la pose des bancs bétons et de la borne escamotable devrait intervenir semaine 20. Bibliothèque : les travaux se poursuivent, ils devraient se terminer cet été. Fibre : une dernière réunion est prévue mardi 9 avril pour la finalisation du déploiement de la fibre. Il est demandé aux conseillers s'ils ont connaissance de points qui resteraient bloquants.

Jardins familiaux : M. Joubert propriétaire est d'accord pour conventionner avec la commune pour une utilisation gracieuse de sa parcelle en vue d'y installer des jardins familiaux. Celle-ci sera préparée et délibérée lors du prochain conseil. Une convention devra être aussi rédigée pour les utilisateurs. En vue sa préparation il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le règlement à mettre en place, gratuité, participation à la consommation d'eau... Il est rappelé que lors du précédent conseil il a été décidé que ceux-ci auront en charge la bonne gestion des composteurs partagés qui seront installés à proximité. Après discussion, le conseil souhaite qu'une somme même modeste soit demandée pour bénéficier d'une parcelle. Une convention sera préparée avec un règlement sur les responsabilités et les usages de la parcelle avec un montant de 25 €/an.

Quelques p'Arts : l'association Quelques P'Arts prévoit deux spectacles sur la commune. Le 18 ou 19 juillet ainsi que le 12 octobre. Il est demandé aux conseillers qui le peuvent de se rendre disponibles pour le bon déroulement des spectacles. Des dates qui restent cependant à confirmer.

École - Cantine : Mme Aimé, fait part des retours sur l'installation du self à la cantine. Ceux-ci sont très positifs. Ce self est en prêt jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour la rentrée, si on souhaite le maintenir, il faudra envisager soit une location soit un achat pour la rentrée. Cette décision sera prise en fonction des coûts et du nombre d'enfant.

Demande commerce : le Saint D' va fêter son anniversaire les 20 et 21 avril et la Fête de la musique le 21 juin. Il est demandé à la mairie une occupation de l'espace public. Après discussion le conseil est d'accord pour donner l'autorisation avec un point de vigilance sur le cadre réglementaire à respecter. Cadre donné par la Préfecture. D'autre part, il souhaite aussi organiser "le Saint D' plage" du 16 juillet au 4 août. Pour cette manifestation il est demandé aussi à la mairie la possibilité de mettre du sable sur la place Simone Veil. Après discussion, le conseil exprime de nombreuses réserves, sur le transport (tonnage), la propreté, la gestion du sable en cas de vent, de fortes pluies..., le risque d'une surcharge de travail de notre employé communal... Un rendez-vous est prévu avec Mme Parisot et des précisions sur la gestion de cette opération lui seront demandée. Une décision sera prise en fonction de ce retour.

Garage ancien commerce : ce garage n'est plus loué avec l'appartement afin de permettre à la commune de disposer d'un espace de stockage supplémentaire. Une partie de cet espace sera aussi dédié au comité des fêtes.

Annonay Rhône Agglo : depuis plus d'un an l'ensemble des conseillers est informé en amont du conseil communautaire des délibérations qui y seront discutées. M. le Maire rappelle aux conseillers à ne pas hésiter à l'interroger sur ces conseils si besoin de précision.

Chemin du Chatelet : des conseillers font remonter le mécontentement de plusieurs personnes sur le mauvais état du chemin de Chatelet, qui malgré l'intervention de l'employé communal, présente plusieurs passages avec des ornières importantes. M. Stéphane Ducoing, en charge des travaux s'entretiendra prochainement avec notre employé communal sur le sujet.

Prochain conseil : lundi 10 juin